



Commune de
La Gaude


Arrondissement de Grasse
Métropole Nice Côte d'Azur

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e

COMMUNE DE LA GAUDE

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 20 MARS 2026	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DCM200326 -1-01	ÉLECTION DU MAIRE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCACTION Affichée le 17/03/2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20260320-0-01-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/03/2026 Affichage : 24/03/2026 Pour l'autorité compétente par délégation 	Télétransmission le 23/03/2026	En exercice	29	Le Maire,
		Présents	29	
	Publication par voie électronique le 24/03/2026	Représenté(s)	0	
		Votants	29	
		Absent(s)	0	

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 18H30, le conseil municipal de la commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GOURDIN, doyen d'âge.

Secrétaire de Séance : Madame Léa BORDOLI.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bruno BETTATI, Mme Laetitia ROUBAUD, M. Bruno LAMY, Mme Christiane COTTO, M. Stéphane KNOLL, Mme Christine MALOT, M. David SCAÏA, Mme Sabrina MONTULÉ, M. Michel TRUGLIO, Mme Léa BORDOLI, M. Anthony MARTINEZ, Mme Anne-Marie ALBÉRO, M. Francesco ESPOSITO, Mme Marie-Manuelle HÖRER, M. Laurent CONDOMITTI, Mme Aline GARACCI, M. Julien PELLISSIER, Mme Marianne ALBRITO, M. Jean-Baptiste VACCARO, Mme Annie BOIS, M. Joël COTTIN, Mme Marie PORTHÉ, M. Georges GOURDIN, Mme Angélique CONTI, M. Francis MIRABLON, M. Laurent FUGEN, Mme Monique TOSELLO, M. Paul MARCONCINI, Mme Cathy MICHAUX.

PROCURATION(S)

Néant

ABSENT(S)

Néant

Non représenté(s)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges GOURDIN, doyen d'âge, qui procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le président rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est alors élu.

Monsieur le président de séance demande les candidatures.

Est candidat :

Monsieur Bruno BETTATI

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne fermée, son bulletin de vote. Madame Laetitia ROUBAUD et Monsieur Bruno LAMY sont nommés assesseurs, puis il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 25

Monsieur Bruno BETTATI : 25 voix.

Monsieur Georges GOURDIN, président de la séance, déclare M. Bruno BETTATI, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, élu maire, et lui cède immédiatement la présidence.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Léa BORDOLI est nommée secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les : jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 20 mars 2026,

La secrétaire de séance

Mme Léa BORDOLI

Le président de la séance,

M. Georges GOURDIN

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant monsieur le Maire dans le même délai. En cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

JURIDICTION COMPÉTENTE : Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - CS 61039 -06050 Nice Cedex 1- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>